

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	6
Membres absents	3
Secrétaire de séance	Laura Strulovici
Date de la convocation des conseillers	21 mai 2025
Date de l'affichage de la convocation	21 mai 2025



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET Madame Christelle RODRIGUES, Dominique DEÏ-TOS, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERÉ (**arrivé à 19 h 10**) Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Rachid BENYAHIA
Monsieur Gabriel GREZE donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hassan FERÉ

ABSENTES EXCUSÉES :

Madame Nadia GHARNIT
Madame Emma ABREU
Madame Danièle KAMENI

OBJET : Approbation de la modification des tarifs « spéciaux » du centre culturel Jacques Prévert (CCJP) de Villeparisis.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la délibération n°2022-108/11-05 en date du 22 novembre 2022 actant à la municipalisation du Centre Culturel Jacques Prévert par la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière et de l'adoption de ses statuts,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 19 mai 2025,

Considérant les tarifs pratiqués par les villes alentours,

Considérant que la Ville souhaite favoriser la venue de groupes d'élèves issus de ses établissements scolaires primaires, et poursuivre le partenariat avec les réseaux CirquEvolution dans le cadre de l'évènement « Eclats de cirque » et Escales danse.

Entendu l'exposé de Madame Christine GINGUENE, Adjointe au maire chargée de la culture et du jumelage,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

APPROUVE les tarifs de billetterie du Centre Culturel Jacques Prévert ci-annexés à la présente délibération

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle grille tarifaire du Centre Culturel Jacques Prévert pour le compte de la collectivité.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Monsieur le comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Adopté après le vote suivant :

32 votants dont 6 pouvoirs

26 pour dont 4 pouvoirs

6 abstentions dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Mr Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
 Frédéric BOUCHE Maire	 Laura STRULOVICI Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250603-25_10825-DE
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

Annexe à la délibération n°2025-46/05-18 du 27 mai 2025

LES TARIFS DE BILLETTERIE

La grille des tarifs de spectacle à l'unité et la grille de formule d'abonnement reste inchangées, à l'exception de :

- Tarifs pour le public scolaire par spectacle et par personne sur les spectacles sélectionnés par la Ville
 - 3.50€ lors des séances scolaires et sur les séances tout-public lors de sorties scolaires.

Une modification est à effectuer dans la partie Tarifs spéciaux :

- Tarifs pour les événements organisés en réseau qui s'appliquent uniformément à l'ensemble des Villes impliquées dans la coréalisation de l'évènement :
 - Tarifs événement Éclats de cirque (spectacle sous chapiteau):
 - Plein tarif : 18€
 - Adulte (CARPF et villes-partenaires) : 11€
 - Jeune -18 ans : 6€
 - Tarif unique pour certains spectacles jeune public de la programmation CirquEvolution : 4€
 - Évènement Escales danse :
 - Plein tarif : 25€
 - Tarif intermédiaire (habitants VP, abonnés, +de 65 ans) : 20€
 - Tarif -21 ans et groupe : 10€
 - Tarif scolaire : 8€